Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Programme EAU & CLIMAT 2025 2030 BIODIVERSITÉ

CONTRAT DE TERRITOIRE BLAISE – EURE MOYENNE 2026-2030

Agglo du Pays de Dreux

SEBV

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 27

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

Le présent contrat Blaise – Eure moyenne définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de préservation des milieux naturels (aquatiques et humides) et de la ressource en eau (au niveau qualitatif et quantitatif) sur ce territoire des bassins versants de la partie moyenne de l'Eure et de la Blaise ainsi que sur d'autres affluents de l'Eure et de la Blaise dans l'Eure-et-Loir (28) et l'Eure (27).

Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs définis dans ce contrat.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre des actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et des actions de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat. De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires. La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

Les actions pour répondre aux enjeux de protection et de gestion de la ressource qualitative et quantitative ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines et rurales, du ruissellement et de l'érosion ne sont pas intégrés au contrat pour le moment. Une partie des collectivités assurant ces compétences sont en cours d'étude stratégique qui leur permettront de définir avec précisions leur programme d'actions.

Ainsi, il est laissé la possibilité d'intégrer d'autres enjeux ou signataires en cours de contrat pour tenir compte des actions prioritaires à mettre en œuvre eu égard à l'état des lieux qui sera précisé en cours de contrat et la gouvernance qui pourrait être amenée à évoluer notamment en termes d'eau potable et d'assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et
La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, établissement public de coopération intercommunale, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 040 277 00010, représenté par son Président, dûment habilité par les délibérations n°xxxx en date du approuvant le contrat et autorisant à signer le contrat – ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** »,

Le syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre (SEBV), établissement public de coopération intercommunale, inscrite à l'INSEE sous le numéro 939 284 501 00011, représenté par son Président, dûment habilité par les délibérations n°xxx en date du approuvant le contrat et autorisant à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** »

La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, inscrite à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018, représenté par son Président, dûment habilité par les délibérations n°xxx en date du approuvant le contrat et autorisant à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** »

La Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir, inscrite à l'INSEE sous le numéro 379 245 715 00014, représenté par son Président, dûment habilité par les délibérations n°xxx en date du approuvant le contrat et autorisant à signer le contrat – ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19/11/2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire *du Syndicat Eure Blaise Vesgre (SEBV), de l'Agglomération du Pays de Dreux et des producteurs d'eau potable faisant tout ou partie du territoire* figurant en annexe 1. Ce territoire regroupe environ 160 000 habitants sur 145 communes pour une surface estimée à 1 500 km².

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont les suivants :

1. Protection, restauration des milieux aquatiques et humides
2. Sensibilisation et animation du territoire
3. Protection qualitative de la ressource
4. Gestion quantitative de la ressource
5. Gestion des eaux pluviales urbaines, rurales, du ruissellement et de l'érosion

Dans cette première version du contrat, seuls les enjeux 1 et 2 feront l'objet d'un programme d'actions. Les actions pour répondre aux enjeux 3, 4 et 5 seront ajoutées ultérieurement.

Protection, restauration des milieux aquatiques et humides

L'état des masses d'eau superficielle du territoire du contrat est présenté en annexe 1.

Avec un taux d'étagement à plus de 60%, l'enjeu de la continuité est fort sur le bassin de l'Eure Seule la portion eurélienne en aval de la Blaise est classée en liste 2 au titre du L214-17. Ce même secteur est classé au titre du L214-17 en liste 1 ainsi que des portions de la Blaise, du ruisseau Saint-Martin et du ruisseau des Vacheresses.
En termes d'obstacles à l'écoulement et au passage des migrateurs, ce secteur de l'Eure moyenne et de la Blaise compte:

- pour la Blaise, 32 ouvrages ou complexes d'ouvrages sur 40 km de cours d'eau soit 1 ouvrage tous les 1 250 mètres.
- pour l'Eure moyenne, sur un secteur test (Nogent-le-Roi), 15 ouvrages ou complexes d'ouvrages sur 16 km de cours d'eau soit 1 ouvrage tous les 1 066 mètres. Ce chiffre (moyenne extrapolée) traduit une forte anthropisation de la rivière qui pénalise l'atteinte du bon état écologique de cette dernière.

Le territoire à la particularité d'avoir une masse d'eau « plan d'eau » appelé plan d'eau de Mézières – Ecluzelles qui est en état écologique moyen. La restauration des berges dégradées a été lancé par l'Agglo du Pays de Dreux en 2025 et se poursuit en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties, présenté en annexe 2, détaille les actions prioritaires[1].

- Effacements et aménagements d'ouvrages pour **la restauration de la continuité écologique de l'Eure moyenne, de la Blaise et de leurs affluents** (objectifs de traitement de 5 ouvrages dont 5 sites d'ouvrages traités avec des travaux d'effacement total ou partiel et/ou de remise en fond de vallée de cours d'eau) ;
- **Actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau** (au moins 2 sites restaurés) ;
- Inventaire, gestion et **préservation des zones humides** (au moins 5 sites en zone humide restaurés) notamment sur les principaux cours d'eau : Blaise, Eure et Vesgre;
- Acquisition de connaissances et **actions de préservation de la biodiversité** notamment en faveur des amphibiens et des odonates ;

- Ateliers participatifs de sensibilisation sur les thématiques « eau et climat » auprès des élus du territoire

Ce programme d'actions porte sur une durée de 5 ans.

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions est revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à *6 194 900* euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans.

[1] Les opérations prioritaires sont celles qui font potentiellement l'objet des taux les plus élevés (à partir de 60%) au titre du programme d'intervention de l'agence du fait de leur impact significatif sur l'eau et la biodiversité sous réserve de l'instruction de la demande d'aide financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 10 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les **MAITRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 7 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat dans un délai de 6 mois après l'échéance du contrat,
- assure la coordination des animations associées au contrat,
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 8 – Animation

La structure porteuse du contrat ainsi que les maîtres d'ouvrage signataires peuvent mettre en place une animation pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues au contrat.

Les animations rattachées au présent contrat sont assurées par :

- *1,3* ETP (2 postes) d'animation milieu aquatique et humide et d'animation du contrat territorial pour l'agglo du Pays de Dreux.
- *3,75* ETP (5 postes) d'animation milieu aquatique et humide pour le SEBV.
- *0,25* ETP (1 poste) d'animation GEMAPI pour le SEBV

Les missions des animateurs rattachés au contrat de territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 9 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

- Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.
Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de *1 mois.*
A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

- Modalités de résiliation

A l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
 à mi-parcours soit le 30 juin 2028 s'il n'y a pas engagement d'au minimum 20% de la masse financière des actions du programme, soit 1 238 980 euros HT

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.
Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Gérard SOURISSEAU Président de l'Agglo du Pays de Dreux Le .. / .. /.., à …..	**Daniel RIGOURD** Président du SEBV Le .. / .. /.., à …..
Martial CHOUQUET Président de la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Le .. / .. /.., à …..	**Thierry COUVRAY** Président de la Fédération Départementale de Pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir Le .. / .. /.., à …..
	Sandrine ROCARD Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie Le .. / .. /.., à …..

En 5 exemplaires comprenant 9 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

ANNEXES

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat ;
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat et indicateurs de résultats ;
- Annexe 3 : Indicateurs de résultats des animations associées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat territorial Blaise – Eure moyenne

Territoire concerné

Listes des communes du contrat territorial Blaise- Eure moyenne

Aunay-sous-Crécy	28014	Croisy-sur-Eure	27190	Jaudrais	28200
Abondant	28001	Croth	27193	Jouy-sur-Eure	27358
Allainville	28003	Crucey-Villages	28120	La Chapelle-Forainvilliers	28076
Anet	28007	Dampierre-sur-Avre	28124	La Chaussée-d'Ivry	28096
Ardelles	28008	Digny	28130	La Couture-Boussey	27183
Beauche	28030	Dreux	28134	La Ferté-Vidame	28149
Berchères-sur-Vesgre	28036	Ecluzelles	28136	La Framboisière	28159
Bérou-la-Mulotière	28037	Escorpain	28143	La Madeleine-de-Nonancourt	27378
Boissets	78076	Ezy-sur-Eure	27230	La Mancelière	28231
Boissy-en-Drouais	28045	Fains	28145	La Puisaye	28310
Boissy-lès-Perche	28046	Faverolles	28146	La Saucelle	28368
Boncourt	28050	Favières	28147	Laons	28206
Boutigny-Prouais	28056	Fessanvilliers-Mattanvilliers	28151	Le Boullay-les-Deux-Eglises	28053
Bréchamps	28058	Fontaine-les-Ribouts	28155	Le Boullay-Mivoye	28054
Breuilpont	27114	Fontaine-sous-Jouy	27254	Le Boullay-Thierry	28055
Brezolles	28059	Gadencourt	27273	Le Mesnil-Simon	28247
Broué	28062	Garancières-en-Drouais	28170	Le Mesnil-Thomas	28248
Bû	28064	Garennes-sur-Eure	27278	Les Châtelets	28090
Bueil	27119	Garnay	28171	Les Pinthières	28299
Chambray	27140	Germainville	28178	Les Ressuintes	28314
Charpont	28082	Gilles	28180	L'Habit	27309
Châtaincourt	28087	Gressey	78285	Lormaye	28213
Châteauneuf-en-Thymerais	28089	Guainville	28187	Louvilliers-en-Drouais	28216
Chaudon	28094	Hardencourt-Cocherel	27312	Louvilliers-lès-Perche	28217
Cherisy	28098	Havelu	28193	Louye	27376
Coulombs	28113	Hécourt	27326	Luray	28223
Courdemanche	27181	Houlbec-Cocherel	27343	Maillebois	28226
Crécy-Couvé	28117	Illiers-l'Evêque	27350	Marchezais	28235
Croisilles	28118	Ivry-la-Bataille	27355	Marcilly-sur-Eure	27391

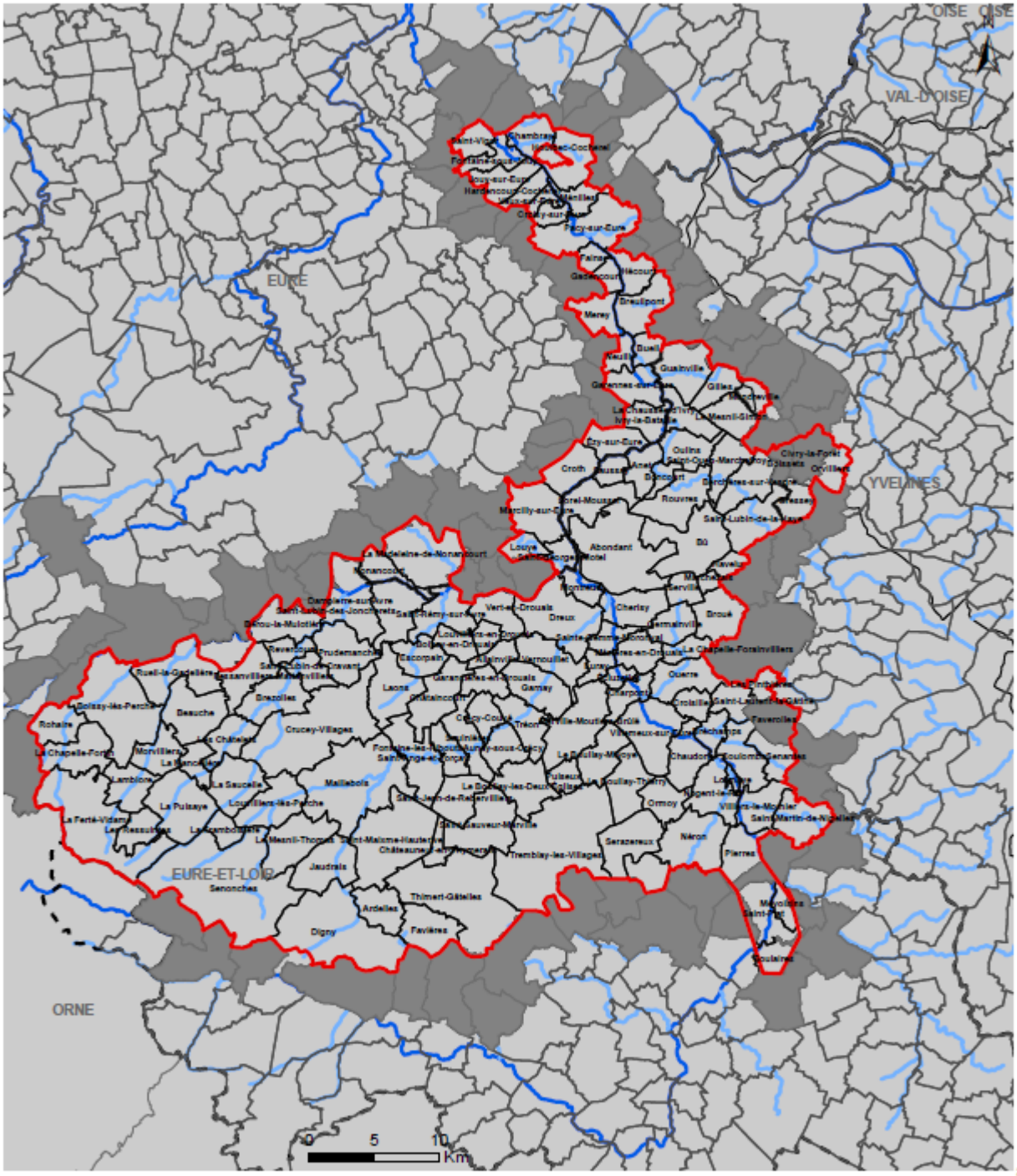
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Marville-Moutiers-Brûlé	28239	Saint-Lubin-de-la-Haye	28347
Ménilles	27397	Saint-Lubin-des-Joncherets	28348
Merey	27400	Saint-Lucien	28349
Mesnil-sur-l'Estrée	27406	Saint-Maixme-Hauterive	28351
Mévoisins	28249	Saint-Ouen-Marchefroy	28355
Mézières-en-Drouais	28251	Saint-Piat	28357
Mondreville	78413	Saint-Rémy-sur-Avre	28359
Montigny-sur-Avre	28263	Saint-Sauveur-Marville	28360
Montreuil	28267	Saint-Vigor	27611
Mouettes	27419	Saulnières	28369
Néron	28275	Saussay	28371
Neuilly	27429	Senantes	28372
Nogent-le-Roi	28279	Senonches	28373
Nonancourt	27438	Serazereux	28374
Ormoy	28289	Serville	28375
Ouerre	28292	Sorel-Moussel	28377
Oulins	28293	Soulaires	28379
Pacy-sur-Eure	27448	Thimert-Gâtelles	28386
Pierres	28298	Tremblay-les-Villages	28393
Prudemanche	28308	Treon	28394
Puiseux	28312	Vaux-sur-Eure	27674
Revercourt	28315	Vernouillet	28404
Rouvres	28321	Vert-en-Drouais	28405
Rueil-la-Gadelière	28322	Villemeux-sur-Eure	28415
Saint-Ange-et-Torçay	28323	Villiers-le-Morhier	28417
Sainte-Gemme-Moronval	28332		
Saint-Georges-Motel	27543		
Saint-Germain-sur-Avre	27548		
Saint-Jean-de-Rebervilliers	28341		
Saint-Laurent-des-Bois	27555		
Saint-Laurent-la-Gâtine	28343		
Saint-Lubin-de-Cravant	28346		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Carte du territoire du contrat

Contrat de Territoire Blaise-Eure moyenne 2026-2030
Communes et Périmètre



Légende:

Périmètre du contrat

Masses d'eau

secondaires

principales

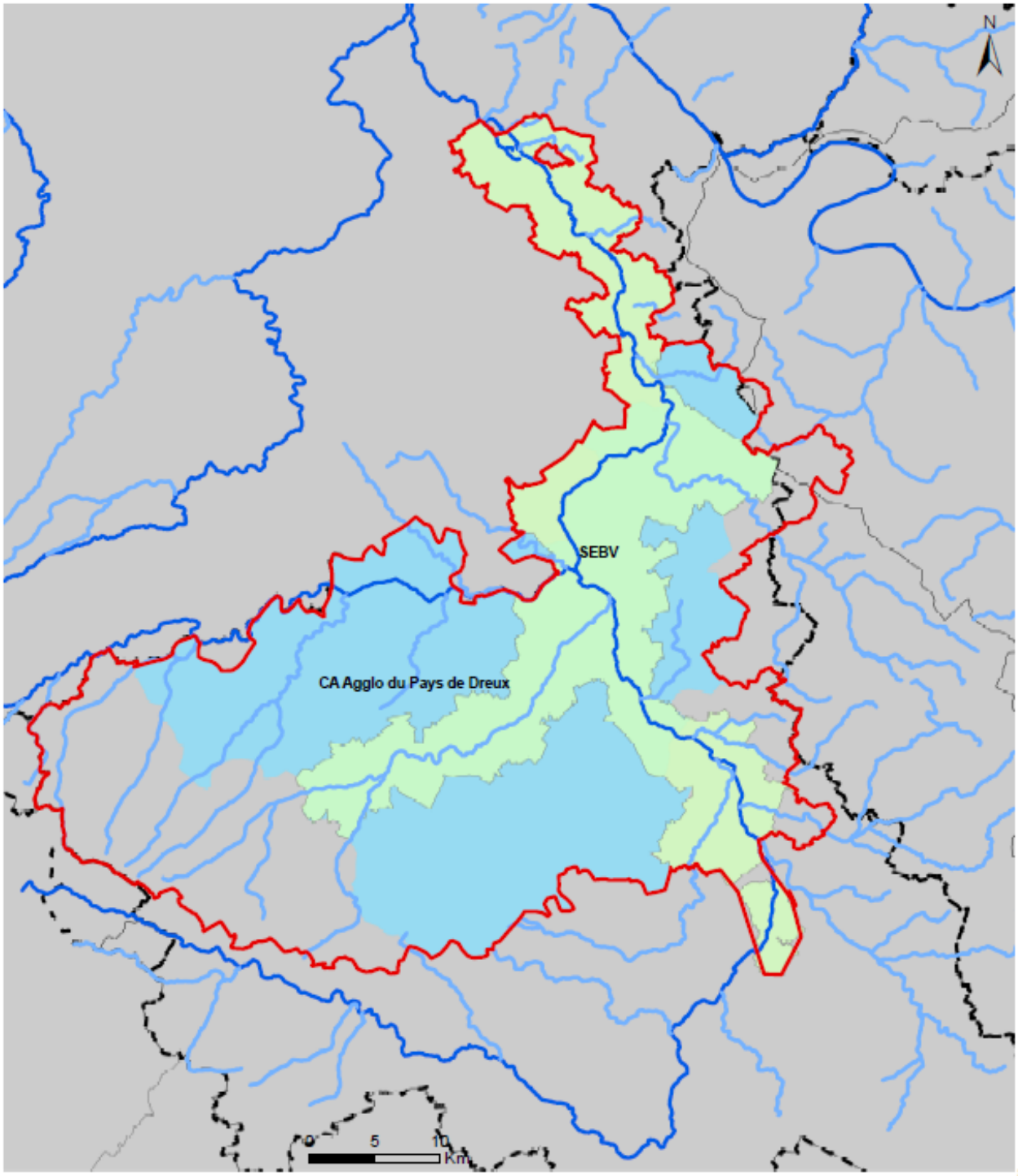
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau seine NORMANDIE

Auteur : JM - AESN/DT/SAV - Dec 2025
Source: IGN - ADMIN EXPRESS/SANDRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Contrat de Territoire Blaise-Eure moyenne 2026-2030
Signataires du contrat



Légende:

- Périmètre du contrat

Masses d'eau

- secondaires
- principales

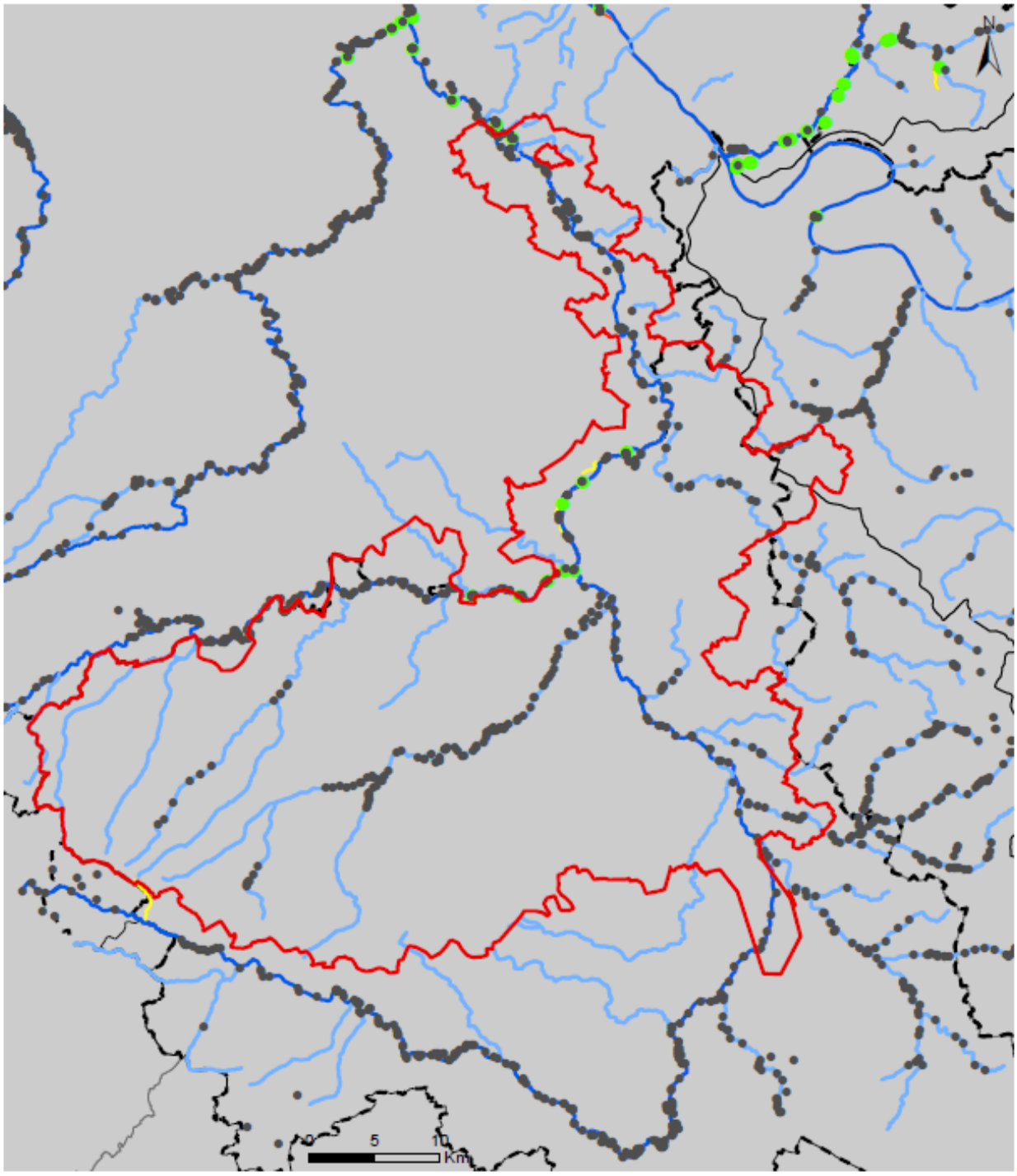
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau seine NORMANDIE

Auteur : JM - AESN/DT/SAV -Dec 2025
Source: IGN - ADMIN EXPRESS/AESN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Contrat de Territoire Blaise-Eure moyenne 2026-2030
Restauration de la continuité



Légende:

- Périmètre du contrat

Masses d'eau

- secondaires
- principales

Ouvrages et classement

- Ouvrages prioritaires
- ouvrages ROE
- L214-17 Liste 1
- L214-17 Liste 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau seine NORMANDIE

Auteur : JM - AESN/DT6AV -Dec 2025
Source: IGN - ADMIN EXPRESS/AESN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Enjeux eau et climat associés

Pour les milieux aquatiques :

Toutes les bassins versants présents (Blaise, Eure amont, Vesgre et Eure aval) sur le territoire de ce contrat et listés dans le tableau ci-après sont majoritairement occupés par de grandes cultures céréalières, avec quasiment aucun herbage permanent.

Présentation de l'état des masses d'eaux superficielles présentes sur le territoire du contrat (extrait de l'état des lieux 2025)

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Unité hydrographique	Etat écologique	Etat BIOLOGIQUE	Etat PHYSICO-CHIMIQUE	Etat Polluants Spécifiques de l'Etat Ecologique (PSEE)	Evolution 2022-2025	Etat chimique eau et biote avec ubiquiste	Etat chimique eau sans ubiquiste	Etat chimique sur eau et biote sans ubiquistes
FRHR251	La Blaise de sa source au confluent du ruisseau Saint-Martin (exclu)	BLAISE	Moyen	Bon	Moyen	Bon	=	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR251A	La Blaise du confluent du ruisseau Saint-Martin (inclus) au confluent de l'Eure (exclu)	BLAISE	Bon	Bon	Bon	Bon	▲	Mauvais	bon	bon
FRHR251-H4179000	ruisseau de Saint-Martin	BLAISE	Bon	Bon	Bon	Bon	▲	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR246A-H4141000	ruisseau de Vacheresses	EURE AMONT	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	=	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR246A-H4164000	ruisseau d'Ouerre	EURE AMONT	Bon	Bon	Bon	Bon	=	bon	bon	bon
FRHR250	La Maltorne de sa source au confluent de l'Eure (exclu)	EURE AMONT	Médiocre	Médiocre	Moyen	Moyen	=	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR250-H4157000	ruisseau de Beaudeval	EURE AMONT	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	=	Mauvais	bon	bon
FRHR243	L'Eure du confluent du ruisseau d'Houdouenne (exclu) au confluent de la Voise (exclu)	EURE AMONT	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Moyen	=	Mauvais	bon	bon
FRHR246A	L'Eure du confluent de la Voise (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)	EURE AMONT	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	▲	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR246B	L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)	EURE AVAL	Moyen	Moyen	Bon	Bon	=	Mauvais	bon	bon
FRHR246B-H4309000	le Radon	EURE AVAL	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Bon	▼	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR246B-H4311000	ru de Chanu	EURE AVAL	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	▲	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRHR246B-H4313100	ru de Morenne	EURE AVAL	Médiocre	Médiocre	Moyen	Bon	=	bon	bon	bon
FRHR246B-H4316000	ru de la vallée Bance	EURE AVAL	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	=	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
FRHR246B-H4318000	cours d'eau de Jouy-sur-Eure	EURE AVAL	Moyen	Bon	Bon	Moyen	=	Mauvais	bon	bon
FRHR257	La Vesgre du confluent de l'Opton (exclu) au confluent de l'Eure (exclu)	VESGRE	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	=	Mauvais	Mauvais	Mauvais

La Blaise aval (FRHR251 A) est en bon état écologique. L'enjeu est de préserver ce bon état en maîtrisant les pressions morphologiques et les pollutions diffuses. La Blaise amont (FRHR251) doit faire l'objet de mesures relatives aux enjeux morphologie (ouvrages transverses, recalibrages) et pollutions diffuses. L'Eure moyenne (correspondant à la partie de l'UH Eure amont située en aval de Chartres et la partie de l'UH Eure aval en amont de Jouy-sur-Eure) est majoritairement en état écologique moyen à mauvais. Le bon état n'est pas atteint en raison d'altérations morphologiques, de pollutions diffuses et ponctuelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée de l'Eure et de ses affluents.

Une masse d'eau plan d'eau est présente sur le territoire (dans l'UH Eure Amont), voici son état selon l'EDL 2025 :

masse d'eau	Code de la masse d'eau	Etat écologique	Etat écologique : Paramètres déclassants	Etat biologique	Etat biologique : Paramètres déclassants	Etat physico-chimique	Etat physico-chimique : Paramètres déclassants	Etat polluants spécifiques	Etat polluants spécifiques : Paramètres déclassants	Etat chimique avec ubiquistes	Etat chimique avec ubiquistes: Paramètres déclassants	Etat chimique sans ubiquistes	Etat chimique sans ubiquistes: Paramètres déclassants
Plan d'Eau d'Ecluzelles	FRHL23	Moyen	IPLAC;IBDL;nitrates;ammonium;transparence;arsenic	Moyen	IPLAC;IBML;IBDL	Médiocre	nitrates;ammonium;transparence	Moyen	arsenic	Mauvais	DEHP;Benzo(a)pyrène	Mauvais	DEHP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat territorial Blaise – Eure moyenne et indicateurs de résultats

Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Actions retenues par enjeu	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)					
						2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Enjeu 1 : Protection et restauration des milieux aquatiques et humides						**1616**	**1379**	**746,5**	**545,2**	**285,2**	**4571,9**
Enjeu 1.1 : Restauration de la continuité écologique						**580**	**585**	**490**	**165**	**180**	**2000**
Action 1.1.1 Restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou renaturation totale ou partielle (traitement indirect)	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Eure, la Vesgre et la Blaise	SEBV	UH Eure Amont /Eure Aval /Vesgre/Blaise	Au moins 2 études de restauration de la continuité écologique : Secteur Coulombs/Nogent (Eure) + 1 nouveau site Eure Au moins 3 sites de travaux correspondant à 3 ouvrages traités : Moulins Marcilly (Eure), Moulins Vernouillet (Blaise), Moulins Cherisy (Eure)	Nombre d'études réalisées Nombre d'ouvrages étudiés Nombre d'ouvrages effacés Mètre linéaire de cours d'eau restauré Mètre linéaire de cours d'eau réouvert/reconnecté Hauteur de chuteau d'eau avant/après travaux Mètre linéaire de front de colonisation gagné Mètre linéaire de cours d'eau en fond de vallée	570	555	335	10	180	1650
Action 1.1.2 Restauration de la continuité piscicole par création / amélioration d'un dispositif de franchissement	Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Eure, la Vesgre et la Blaise	SEBV	UH Eure Amont /Eure Aval /Vesgre/Blaise	Au moins 2 études de restauration de la continuité écologique : RCE Lorey et/ou Merey (Eure) + 1 nouveau site Eure Au moins 2 sites de travaux correspondant à 2 ouvrages traités : RCE Lorey et/ou Merey (Eure) + 1 nouveau site Eure	Nombre d'études réalisées Nombre d'ouvrages étudiés Nombre d'ouvrages équipés Nombre d'ouvrages rendus transparents/contournés Mètre linéaire de cours d'eau restauré Mètre linéaire de cours d'eau réouvert/reconnecté Hauteur de chute d'eau avant/après travaux Mètre linéaire de front de colonisation gagné	10	30	155	155	0	350
Enjeu 1.2 : Restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues						**0**	**630**	**10**	**100**	**0**	**740**
Action 1.2.1 Restauration multifonctionnelle intégrant la restauration des champs d'expansion des crues (re-méandrement, recharge sédimentaire)	Etudes et travaux de restauration multifonctionnelle	SEBV	UH Eure Amont /Eure Aval /Vesgre/Blaise	Au moins 2 études de restauration mutifonctionelle réalisées : 1 étude des merlons du territoire/ZEC et 1 étude de restauration des berges et d'une ZEC/ZH sur la Vesgre Au moins 2 sites restaurés : Restauration à Montreuil et sur la Vesgre	Nombre d'études réalisés Nombre de sites restaurés Mètre linéaire de berges restaurées	0	630	10	100	0	740

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Actions retenues par enjeu	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)					
						2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Enjeu 1.3 : Restauration du milieu aquatique						**156**	**119**	**67,5**	**68,2**	**68,2**	**478,9**
Action 1.3.1 Restauration légère (gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs)	Travaux de restauration légère (dans la continuité du PPMAH)	SEBV	UH Eure Amont /Eure Aval /Vesgre/Blaise	Au moins 5 sites restaurés : Tranches annuelles du PPMA (Eure, Blaise ou Vesgre) + projet de restauration à Breuilpont	Nombre de sites restaurés	150	60	60	60	60	390
Action 1.3.2 Restauration des berges par plantations, protection contre le piétinement du bétail	Travaux d'aménagement des berges et de la parcelle (abreuvoir, clôture) pour la mise en place d'écopaturage	Agglo du Pays de Dreux	Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles	Au moins 400 ml d'aménagement pour écopaturage créé	Mètre linéaire d'aménagement créé	0	50	0	0	0	50
Action 1.3.3 : Acquisition de connaissances par des études globales écologie / hydrologie /hydraulique / érosion	Suivis piscicoles et thermiques	FDAAPPMA 27	L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)/L'Eure du confluent de la Voise (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)	Au moins 1 suivi de l'espèce repère "brochet" et 1 suivi thermique	Nombre de suivis réalisés	0	0	0	0,7	0,7	1,4
	Réalisation de pêches électriques d'évaluation de l'impact des travaux de restauration	FDPPMA28	UH Blaise/Eure Amont / Eure aval / Vesgre	25 inventaires piscicoles sur la période	Nombre d'inventaire réalisé	6	9	7,5	7,5	7,5	37,5
Enjeu 1.4 : Préservation et restauration des zones humides						**880**	**45**	**179**	**212**	**37**	**1353**
Action 1.4.1: Inventaire des zones humides	Inventaires des zones humides sur les principaux BV (PPMAH)	SEBV	UH Eure Aval	Au moins 1 étude d'inventaire réalisée : PPMH Eure aval	Nombre d'études réalisées	50	0	0	0	0	50
	Etudes pour la restauration de ZHIP et suivi de chantier	FDAAPPMA27	L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)/L'Eure du confluent de la Voise (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)	Au moins 2 études de restauration de zone humide/ an réalisées Au moins 2 suivis de chantier réalisés	Nombre d'études réalisées Nombre de suivis réalisés	0	0	12	12	12	36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Actions retenues par enjeu	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Territoire concerné	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)					
						2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Action 1.4.2 : Restauration de zones humides	Travaux de restauration de zones humides (dans la continuité du PPMAH)	SEBV	UH Blaise/Eure Amont /Eure Aval /Vesgre/Blaise	Au moins 1 site en zone humide restauré (sur la base du PPMH)	Nombre de zones humides restaurées Superficie de zones humides restaurées	0	0	37	0	0	37
	Travaux de restauration de mares sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux	Agglo du Pays de Dreux	Agglo du Pays de Dreux	Au moins 5 mares/an restaurées	Nombre de mares restaurées Superficie restaurées	200	0	0	200	0	400
	Travaux de restauration de la zone humide de Fontaine-les-Ribouts	Agglo du Pays de Dreux	Fontaine-les-Ribouts	Au moins 1 site en zone humide restauré	Nombre de zones humides restaurées Superficie de zones humides restaurées	130	0	0	0	0	130
	Restauration de zones humides favorables aux brochets	FDPPMA28	UH Eure aval	Au moins 1 site en zone humide restauré	Nombre de zones humides restaurées Superficie de zones humides restaurées Inventaire piscicole	0	0	25	0	25	50
	Travaux de restauration de ZHIP	FDAAPPMA27	L'Eure du confluent de la Vesgre (exclu) au confluent de l'Iton (exclu)/L'Eure du confluent de la Voise (exclu) au confluent de la Vesgre (exclu)	Au moins 2 sites en zone humide restaurés (Pacy/Eure comblement de l'étang du Bechet en ZH)	Nombre de zones humides restaurées Superficie de zones humides restaurées	500	0	60	0	0	560
Action 1.4.3 : Acquisition de zones humides	Acquisitions foncières sur le site du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles	Agglo du Pays de Dreux	Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles	Au moins 0,5 ha de surfaces acquises	Surfaces acquises en ha	0	45	45	0	0	90
Enjeu 2 : Communication						**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**3**
Enjeu 2.1 : Communication/senbilisation						**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**3**
Action 2.2.1 : Actions de communication et/ou sensibilisation sur les actions de préservation des milieux aquatiques et/ou de la protection de la ressource en eau portées par le contrat	Atelier participatif	SEBV	UH Blaise/Eure Amont / Eure aval / Vesgre / Blaise	Au moins 1 atelier participatif réalisé	Nombre d'atelier participatif réalisé	0	0	3	0	0	3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Animations

Thématique	Structure d'accueil	Lieu	Nb de postes	Nb d'ETP	Contribution aux actions	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)					
						2026	2027	2028	2029	2030	Total
Animateurs Milieux aquatiques et humides	Agglo du Pays de Dreux	DREUX	1	1	**Animateur 1 (MAH) – Enjeux : 1.3.2 ; 1.4.3** Animation du contrat territorial Blaise - Eure moyenne Suivi du plan de gestion du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques et des zones humides	68	68	68	68	68	**340**
			1	0,3	**Animateur 2 (MAH) – Enjeux : 1.4.2** Appui pour l'animation du contrat territorial Blaise - Eure moyenne Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, en particulier restauration de mares sur l'Agglo du Pays de Dreux						
	SEBV	STE-GEMME-MORONVAL	1	0,75	**Animateur 1 (MAH) – Enjeux : 1.1,1.2,1.3,1.4,2.1** Mise en place de la politique du SEBV en favorisant l'adhésion des élus et des administrés. Animation et suivi du CT. Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des zones d'expansion des crues. Gestion des travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides.	248	252	256	260	264	**1280**
			2	2	**Animateur 2 et 3 (MAH) – Enjeux : 1.1,1.2,1.3,1.4** Mise en place de la politique du SEBV en favorisant l'adhésion des élus et des administrés. Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des zones d'expansion des crues. Gestion des travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides.						
			1	0,75	**Animateur 4 (MAH) – Enjeux : 1.1,1.2,1.3,1.4** Mise en place de la politique du SEBV en favorisant l'adhésion des élus et des administrés. Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des zones d'expansion des crues. Gestion des travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides.						
			1	0,25	**Animateur 5 (MAH) – Enjeux : 1.3,1.4** Mise en place de la politique du SEBV en favorisant l'adhésion des élus et des administrés. Définition et élaboration de projets en lien avec la restauration des milieux aquatiques et des zones humides. Gestion des travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides.						
			1	0,25	**Animateur 6 (GEMAPI) – Enjeux : 1.2,1.4** Mise en place de la politique du SEBV en favorisant l'adhésion des élus et des administrés et en conduisant la mise en place de projets de restauration des zones d'expansion des crues et des zones humides (et le cas échéant du ruissellement). Gestion des travaux associés.						
					TOTAL ANIMATION	**316**	**320**	**324**	**328**	**332**	**1620**
					TOTAL CONTRAT	**1932**	**1699**	**1073,5**	**873,2**	**617,2**	**6194,9**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 6 194 900 euros HT et se décompose comme suit :

ENJEU	**MONTANT HT EN k€**
Enjeu 1 Protection et restauration des milieux aquatiques et humides	4 571,90
Enjeu 2 Communication	3,00
Animations	1 620,00
TOTAL	**6 194,90**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

ANNEXE 3 – Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions. Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau ci-dessous :

Actions du contrat	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Animation
Action 1.1.1 Restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou renaturation totale ou partielle (traitement indirect)	Au moins 2 études de restauration de la continuité écologique : Secteur Coulombs/Nogent (Eure) + 1 nouveau site Eure Au moins 3 sites de travaux correspondant à 3 ouvrages traités : Moulins Marcilly (Eure), Moulins Vernouillet (Blaise), Moulins Cherisy (Eure)	Nombre d'études réalisées Nombre d'ouvrages étudiés Nombre d'ouvrages effacés Mètre linéaire de cours d'eau restauré Mètre linéaire de cours d'eau réouvert/reconnecté Hauteur de chuteau d'eau avant/après travaux Mètre linéaire de front de colonisation gagné Mètre linéaire de cours d'eau en fond de vallée	Animateurs du SEBV
Action 1.1.2 Restauration de la continuité piscicole par création / amélioration d'un dispositif de franchissement	Au moins 2 études de restauration de la continuité écologique : RCE Lorey et/ou Merey (Eure) + 1 nouveau site Eure Au moins 2 sites de travaux correspondant à 2 ouvrages traités : RCE Lorey et/ou Merey (Eure) + 1 nouveau site Eure	Nombre d'études réalisées Nombre d'ouvrages étudiés Nombre d'ouvrages équipés Nombre d'ouvrages rendus transparents/contournés Mètre linéaire de cours d'eau restauré Mètre linéaire de cours d'eau réouvert/reconnecté Hauteur de chute d'eau avant/après travaux Mètre linéaire de front de colonisation gagné	
Action 1.2.1 Restauration multifonctionnelle intégrant la restauration des champs d'expansion des crues (re-méandrement, recharge sédimentaire)	Au moins 2 études de restauration mutifonctionelle réalisées : 1 étude des merlons du territoire/ZEC et 1 étude de restauration des berges et d'une ZEC/ZH sur la Vesgre Au moins 2 sites restaurés : Restauration à Montreuil et sur la Vesgre	Nombre d'études réalisés Nombre de sites restaurés Mètre linéaire de berges restaurées	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260225-CC2026-035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Actions du contrat	Objectifs à atteindre	Indicateurs de résultats retenus	Animation
Action 1.3.1 Restauration légère (gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs)	Au moins 5 sites restaurés : Tranches annuelles du PPMA (Eure, Blaise ou Vesgre) + projet de restauration à Breuilpont	Nombre de sites restaurés	Animateurs du SEBV
Action 1.3.2 Restauration des berges par plantations, protection contre le piétinement du bétail	Au moins 400 ml d'aménagement pour écopaturage créé	Mètre linéaire d'aménagement créé	Animateur 1 de l'Agglo du Pays de Dreux
Action 1.4.1 : Inventaire des zones humides	Au moins 1 étude d'inventaire réalisée : PPMH Eure aval	Nombre d'études réalisées	Animateurs du SEBV
Action 1.4.2 : Restauration de zones humides	Au moins 1 site en zone humide restauré (sur la base du PPMH) Au moins 5 mares/an restaurées Au moins 1 site en zone humide restauré Au moins 2 sites en zone humide restaurés (Pacy/Eure comblement de l'étang du Bechet en ZH	Nombre de zones humides restaurées Superficie de zones humides restaurées Nombre de mares restaurées Superficie restaurées	Animateur 2 de l'Agglo du Pays de Dreux Et animateurs du SEBV
Action 1.4.3 : Acquisition de zones humides	Au moins 0,5 ha de surfaces acquises	Surfaces acquises en ha	Animateur 1 de l'Agglo du Pays de Dreux